

Perwez, le 15 février 2023

Ordre du jour du Conseil du jeudi 23 février 2023.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu jeudi 23 février 2023 à 19h30 en la salle du Conseil communal, rue Emile de Brabant 2 à 1360 PERWEZ.

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Budget communal - Exercice 2022 - Services ordinaire et extraordinaire - Modification budgétaire n°3 - Approbation - Information - Communication
2. Comptabilité communale - Comptes annuels de l'exercice 2020 - Approbation partielle - Information - Communication
3. Redevance communale sur la délivrance de sacs poubelles dérogatoires destinés à la collecte périodique des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2023 - Approbation - Information - Communication
4. Taxe communale annuelle sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2023 - Approbation - Information - Communication
5. Taxes communales - Exercice 2023 et exercices 2023 à 2025 inclus - Approbation - Information - Communication
6. Vérification de l'encaisse du Directeur financier - 4ème trimestre 2022 - Communication - 2.072.521.1/svgh

BIEN-ÊTRE ANIMAL

7. Bien-être animal - Stérilisation des chats errants - Renouvellement des conventions - Décision

ENVIRONNEMENT

8. Collecte des déchets ménagers - Avenant à la convention relative à la collecte des déchets - Nouveaux tarifs enlèvements des encombrants à domicile - Décision

ENERGIE

9. Commune "énerg'éthique" - Rapport d'avancement final 2022 sur l'évolution du programme communal arrêté au 31 décembre 2022 - Approbation
10. Energie - Eclairage public - ORES - Entretien - Charte Eclairage public ORES ASSETS « Service Lumière » - Décision
11. Energie - Eclairage public - Renouvellement adhésion à la centrale d'achat d'ORES ASSETS - Décision
12. Engagement de la commune dans le cadre de sa participation à l'appel à candidature POLLEC 2022 - Volet Ressources Humaines - Ratification

TRAVAUX

13. Marché de services - PIMACI - Sécurisation des traversées de voiries régionales à PERWEZ - Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions - Décision
14. Marché de travaux - Création d'une rampe et d'une place de stationnement PMR au cimetière de Malèves - Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions - Décision
15. Marché de travaux - Réalisation d'une dalle en béton lissée pour l'extension du local colombophile, au centre sportif, rue des Marronniers 17b à 1360 PERWEZ -

- Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions - Décision
16. Mobilité - Mesure de circulation - Rue du Ravel - Fermeture du quartier du Boléro de Ravel - Décision

PATRIMOINE

17. Voirie communale - Suppression d'une partie non carrossable du chemin n°28 - Rue de Jausselette (après le n°57) à PERWEZ - Décision

SECRETARIAT

18. Budget participatif - Règlement - Approbation
19. "Notre Maison" scrl - Représentant communal au Conseil d'administration - Démission et désignation
20. ETHIAS Pension Fund OFP - Désignation d'un représentant communal à l'assemblée générale du fonds de pension - Modification - Désignation - 2.077.95
21. Accueil Temps Libre -A.S.B.L. COALA - Demande d'occupation de locaux scolaires pour les plaines de vacances de juillet 2023 - Convention - Décision - 1.81/vc
22. Convention de mise à disposition de deux bureaux situés Rue des Marronniers à Perwez - ASBL CADO - Ratification
23. Convention de mise à disposition de la salle "Cure de Malèves" à l'unité scout Jean XXIII - Ratification
24. S.C.R.L NOTRE MAISON - Logement sis rue du Blanc Bois 42 à 1360 PERWEZ - Convention de gestion par la Commune - Reconduction - Décision
25. Marchés publics, marchés publics conjoints et centrales d'achat - Délégations du Conseil communal - Exercices 2023 à 2024 - Décision
26. Règlement Général de Police intégré - Modifications - Approbation

SÉANCE HUIS CLOS

PERSONNEL

1. Agence de développement locale de PEWEZ - Convention de mise à disposition de travailleur - Décision - 2.08/ec
2. CPAS - Convention de mise à disposition d'un travailleur - Désignation - Décision - 2.08
3. Proxibus - Convention de mise à disposition - Décision - Ratification
4. Désignation de l'Agent constatateur communal chargé de dresser des procès-verbaux et avertissements en matière d'infractions au Règlement général de police et à la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales - Décision

ENSEIGNEMENT

5. Ecole communale de MALEVES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - Remplacement - 4 périodes - A partir du 09 janvier 2023 - Décision
6. Ecole communale de MALEVES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - Remplacement - 4 périodes - A partir du 19 décembre 2022 - Décision
7. Ecole communale de MALEVES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - Remplacement - 6 périodes - Du 11 décembre 2022 au 16 décembre 2022 - Décision
8. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 20 périodes - Du 18 janvier 2023 jusqu'au 07 juillet 2023 - Remplacement
9. Ecole communale de PERWEZ- Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - Remplacement - 12 périodes - A partir du 19 décembre 2022 - Décision
10. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - Remplacement - 2 périodes - A partir du 09 janvier 2023 - Décision
11. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice primaire à titre

- temporaire - Emploi non-vacant - Remplacement - 2 périodes - A partir du 19 décembre 2022 - Décision
12. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES- Institutrice primaire - Emploi non-vacant - 12 périodes - Du 09 janvier 2023 au 07 juillet 2023 au plus tard - Remplacement
 13. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - Remplacement - 12 périodes - Du 11 décembre 2022 au 16 décembre 2022 - Décision
 14. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Maître de philosophie et citoyenneté à titre temporaire - Emploi temporairement vacant - 3 périodes - Du 23 décembre 2022 au 07 juillet 2023 inclus - Décision
 15. Ecoles communales de PERWEZ- Maître d'éducation physique à titre temporaire - Emploi non-vacant - Remplacement - 14 périodes - A partir du 30 janvier 2023 - Décision
 16. Institutrice primaire nommée à titre définitif - Situation administrative - Disponibilité pour cause de maladie - Confirmation
 17. Institutrice primaire nommée à titre définitif - Situation administrative - Disponibilité pour cause de maladie - Décision

Arrêté par le Collège communal du 09 février 2023.

La Directrice générale

 Stéphanie THIBEAUX



Le Bourgmestre,

Jordan GODFRIAUX


Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal
 Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point - en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement - sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour. Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

(Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures. Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.)

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :

- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00
- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.